



Vingt-troisième session
Nairobi, 11-15 avril 2011

Projet de rapport du Comité plénier (*suite*)

- I. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)**
 - A. Rapport du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (*suite*)**
 1. [À compléter]
 - B. Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions (*suite*)**
 2. [À compléter]
 - C. Coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales (*suite*)**
 3. [À compléter]
 - D. Rapport d'activité conjoint des directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les activités dans le domaine de l'environnement urbain au cours de la période 2009–2010 (*suite*)**
 4. [À compléter]
 - E. Mise en œuvre coordonnée des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales (*suite*)**
 5. [À compléter]
 - F. Cinquième session du Forum urbain mondial et leçons tirées des sessions antérieures du Forum (*suite*)**
 6. [À compléter]
 - G. Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (*suite*)**
 7. [À compléter]

H. Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (*suite*)

8. [À compléter]

II. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012–2013 (point 7 de l'ordre du jour)

9. Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour à sa deuxième séance, le mardi 12 avril 2011 dans la matinée.

A. Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012–2013

10. Le Directeur exécutif a présenté le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012–2013, qui figure dans le document HSP/GC/23/5, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires reproduit dans le document HSP/GC/23/5/Add.1. Il a indiqué que le programme de travail et le budget avaient été préparés en étroite collaboration avec le Comité des représentants permanents qui les avaient approuvés et que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à New York, les avait recommandés pour approbation par le Conseil d'administration. Le budget s'articulait autour des six domaines d'activités du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et les priorités avaient été fixées conformément à la résolution 22/7 du Conseil d'administration en date du 3 avril 2009. Des travaux étaient en cours en vue de rationaliser ONU-Habitat en améliorant la productivité au siège pour renforcer la souplesse, la capacité d'adaptation et la responsabilisation. Il a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les programmes et les projets, et de faire preuve de souplesse dans la façon d'aborder les contraintes financières. Il a présenté les aspects les plus importants de la direction exécutive et de la gestion, et des quatre sous-programmes : logement et développement durable des établissements urbains; suivi du Programme pour l'habitat; coopération régionale et technique; et financement des établissements humains.

11. Il a insisté sur le fait que, malgré l'augmentation des ressources provenant des accords bilatéraux et de coopération technique, le financement de la Fondation était en baisse. Le total des crédits nécessaires pour l'exercice biennal était estimé à 393,2 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. ONU-Habitat s'efforcerait donc d'améliorer la productivité et l'efficacité au siège de sorte à produire plus avec moins de ressources. Il a rappelé que les gouvernements continuaient de jouer un rôle fondamental dans le succès des travaux d'ONU-Habitat et l'accomplissement de son mandat.

12. Un représentant a salué le travail et les efforts fournis par le Secrétariat et le Comité des représentants permanents pour préparer le programme de travail et le budget et a constaté avec satisfaction que différents scénarios budgétaires étaient présentés en fonction des divers montants de revenus possibles. Il a fait un certain nombre de suggestions importantes et proposé, notamment, que le Directeur exécutif envisage une nouvelle structure organisationnelle mieux adaptée aux domaines d'activités du plan stratégique et institutionnel à moyen terme; que l'on établisse un système unifié de planification et de communication des informations aux fins de la prise de décisions, de mobilisation des ressources et d'établissement des rapports destinés à tous les donateurs de façon à éviter les coûts liés à l'existence de différents systèmes faisant double emploi; que l'on élabore des critères et des procédures particulières pour l'allocation de ressources limitées entre des priorités concurrentes; que la planification stratégique, le suivi des résultats et l'établissement des rapports soient coordonnés par un bureau central de gestion stratégique placé au plus haut niveau du Programme, et dirigé et appuyé par le Directeur exécutif; que l'on établisse une fonction d'évaluation indépendante chargée d'évaluer le programme de travail pour présentation au Conseil d'administration et dont les recommandations seraient soumises au Conseil d'administration; que le groupe sur l'égalité entre les sexes soit transféré dans les bureaux du Directeur exécutif; que le plan stratégique et institutionnel à moyen terme accorde une moins grande importance aux aspects politiques et techniques de la réforme administrative pour s'intéresser davantage à la composition du personnel, aux compétences et à l'engagement à tous les niveaux.

13. Un autre représentant a accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif et reconnu la qualité du travail du Secrétariat qui avait réussi à formuler un budget réaliste et modeste, tenant compte de l'importance particulière des projets de terrain dans les futurs travaux du Programme.

14. Une représentante, intervenant au nom d'un groupe de pays, a salué le programme de travail et le budget présentés, qui étaient le fruit d'intenses discussions entre le Secrétariat et les États membres. Elle a félicité le Directeur exécutif pour avoir façonné le programme de travail suivant ses nouvelles priorités si rapidement après son entrée en fonction à ONU-Habitat. À ses yeux, ces nouvelles priorités étaient bien adaptées au programme en matière de développement urbain et au plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Elle s'est félicité de l'initiative prise par le Directeur exécutif de conduire un examen organisationnel et l'a encouragé à rendre compte aux États membres des progrès accomplis en la matière par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents. Elle s'est déclarée satisfaite de l'ordre des priorités fixé pour les activités, qui s'avèrerait utile en cas de déficit des recettes et de réallocation des ressources, et de l'attention que le Directeur exécutif prêtait à la nécessité de répondre aux nouvelles réalités économiques d'ONU-Habitat. Elle a conclu son intervention en précisant qu'elle attendait vivement le compte rendu sur les progrès accomplis au niveau de la restructuration organisationnelle en fonction du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le Directeur exécutif a remercié les représentants pour les observations formulées, qui illustraient tout à fait les changements en cours au sein d'ONU-Habitat, et s'est félicité que le Secrétariat et les États membres partageaient une vision commune du futur de l'organisation.

15. Pour répondre à une demande d'éclaircissement concernant l'allocation spéciale de 3,9 millions de dollars visant à prendre en charge les implications budgétaires de l'examen de la structure organisationnelle, le Directeur exécutif a indiqué que cette somme ne serait utilisée que si l'examen débouchait sur une réorganisation d'ONU-Habitat. Il a également fait savoir qu'en cas de déficit des recettes, l'allocation spéciale serait réduite dans les mêmes proportions que les allocations destinées aux autres activités. Il y avait actuellement 258 administrateurs qui travaillaient sur 400 projets; il était essentiel de définir précisément les relations entre les administrateurs et les projets, sachant qu'une restructuration serait probablement nécessaire. Il fallait espérer que l'on pourrait éviter d'utiliser l'allocation spéciale dans son intégralité.

16. [À compléter]

B. Rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008–2013 et sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

17. La représentante du Secrétariat a présenté les rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008–2013 (HSP/GC/23/5/Add.2) et sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (HSP/GC/23/5/Add.3). Elle a indiqué que le premier rapport reposait sur huit rapports d'activité qui avaient été examinés et approuvés par le Comité des représentants permanents, ainsi que sur plusieurs évaluations réalisées par des consultants indépendants entre 2008 et 2010. Le rapport illustrait les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ainsi qu'une nette amélioration des procédures de gestion interne répondant aux trois objectifs fixés en 2007 : mieux cibler les activités d'ONU-Habitat, améliorer l'efficacité et renforcer l'intégration des activités opérationnelles et normatives. La collaboration entre les divisions s'était renforcée pour produire des résultats à l'échelle du Programme dans des domaines tels que l'accès à la terre, le logement, la sécurité foncière et l'amélioration des taudis dans 32 pays. Le Programme redoublerait d'efforts pour poursuivre les améliorations.

18. S'agissant de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, la représentante a déclaré que les conclusions de l'examen, ainsi que les leçons et recommandations en ressortant, avaient été examinées par le Comité des représentants permanents et qu'un plan d'action visant à appliquer les recommandations acceptées était mis en œuvre. Là encore, le Programme redoublerait d'efforts pour poursuivre les améliorations.

19. [À compléter]

C. Évaluation du programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

20. La représentante du Secrétariat a présenté l'évaluation du programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables (HSP/GC/23/5/Add.4). Elle a émis l'avis que, dans la situation financière actuelle, ONU-Habitat ne pouvait accorder des prêts et devait donc se concentrer sur la formation de partenariats avec des institutions financières pour renforcer les avantages comparatifs de sa fonction normative dans le domaine de l'économie urbaine, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et l'obtention d'un appui financier destiné à améliorer les zones urbaines et le logement en faveur des pauvres. Ces partenariats pouvaient également, dans l'avenir,

déboucher sur l'octroi de prêts, de garanties de prêt et de services de conseils financiers. S'appuyant sur l'évaluation, elle a invité le Conseil d'administration à envisager le transfert du portefeuille du programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et de la gestion technique du Fonds pour l'amélioration des taudis à des partenaires appropriés.

21. Deux représentants ont déclaré qu'ils approuvaient les propositions énoncées dans les documents et dans le projet de résolution correspondant. Les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables démontraient clairement que l'amélioration des taudis, du logement et des services méritaient une plus grande attention. Ils se ralliaient à la proposition tendant à transférer les opérations de prêt direct à un partenaire externe et ont souligné que, bien qu'il soit essentiel d'identifier, en consultation avec le Comité des représentants permanents, l'institution la plus adaptée en la matière, cela ne devrait pas se traduire par une baisse de la participation d'ONU-Habitat aux activités normatives.

22. [À compléter]

D. Fonds d'opportunités pour un développement mu par la jeunesse urbaine

23. La représentante du Secrétariat a présenté le document sur le Fonds d'opportunités pour un développement mu par la jeunesse urbaine (HSP/GC/23/5/Add.5) et rappelé que le Fonds avait été institué à la vingt-et-unième session du Conseil d'administration, grâce à l'appui financier de la Norvège. Le rapport d'évaluation proposait de réduire le nombre de pays participants et d'accorder la priorité aux projets qui s'intégraient aux domaines d'activités d'ONU-Habitat. Il recommandait également que les responsables de programme et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat jouent un rôle plus important dans les activités liées à la rationalisation de la gestion, au décaissement et au suivi.

24. Un représentant a salué le rapport et s'est déclaré en faveur de ses recommandations.

25. [À compléter]

E. Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité entre les sexes

26. La représentante du Secrétariat a présenté le rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité entre les sexes (HSP/GC/23/5/Add.6), et a mis l'accent sur un certain nombre d'informations spécifiques, le renforcement des capacités, les activités de démonstration et l'appui financier visant à mettre en œuvre le plan d'action dans plusieurs domaines d'importance : le plaidoyer et le suivi de l'égalité entre les sexes dans les villes; la planification, la gouvernance et la gestion urbaines; les terres et le logement; l'accès à des services urbains écologiquement rationnels; le financement du développement des établissements humains; et le renforcement de l'intégration de la dimension hommes-femmes. Elle a conclu en proposant que la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour l'égalité entre les sexes soient alignés sur le cadre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et que les procédures relatives à l'intégration de la dimension hommes-femmes soient améliorées.

27. Un représentant s'est déclaré favorable aux vues énoncées dans le rapport et a noté qu'une résolution sur les questions de genres avait été présentée. De l'avis d'un autre représentant, il était nécessaire d'élaborer des indicateurs de résultats en matière d'égalité entre les sexes, qui seraient applicables par les autorités locales.

28. [À compléter]

III. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)

29. Le Comité a abordé ce point à sa troisième séance, dans la matinée du jeudi 14 avril 2011. La représentante du secrétariat a exposé dans les grandes lignes l'ordre du jour proposé pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration en 2013, qui figurait dans le document HSP/GC/23/6. Le secrétaire du Conseil d'administration a expliqué que les dates n'avaient pas encore été fixées, étant donné que le secrétariat attendait confirmation des réunions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, et du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui devaient se dérouler en 2013. Il fallait espérer que les dates seraient disponibles à temps pour examen par le Conseil d'administration à sa séance plénière finale.

30. La représentante du secrétariat a pris note de la demande d'un représentant que la session ne se tienne pas au mois d'avril, qui était une période de fête dans son pays, mais a souligné que dans un organisme comprenant des États membres du monde entier, il était inévitable que des problèmes de calendrier se produisent.
31. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session pour adoption par le Conseil d'administration.
-